

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Par Aline Couillard

ÇA, ON NE LE DIT PAS

La transparence aurait bien meilleur goût lorsqu'il s'agit des régimes de retraite. Cela permettrait d'informer les citoyens sur les réalités passées sous silence. Les rentes, dont il sera question dans ce texte, ont été constituées de retenues salariales sur chacune des paies des employé(e)s de l'État. Pourtant, plusieurs réalités sont passées sous silence.

Valeur réelle de la rente

À cause de la désindexation subie par décret du gouvernement péquiste en 1982, la rente acquise au moment de la retraite se dégrade de façon vertigineuse au cours des ans et cette dégringolade ne s'arrêtera que s'il y a correction. Un exemple : Au RREGOP, une pleine rente, acquise après 35 années de travail, équivaut à 70 % du salaire moyen des 5 meilleures années. Après 18 ans de retraite, la personne retraitée ne dispose plus que de 60 % de son salaire.

Les planificateurs financiers s'accordent à dire que pour garder le même rythme de vie à la retraite, le pourcentage du salaire requis est 70 %.

ÇA, ON NE LE DIT PAS.

Plafond au REER

Une cohorte imposante de retraités a connu un plafond des cotisations au REER. Durant plusieurs années, le maximum auquel ils pouvaient cotiser à leur REER était de 3 500 \$, cotisations à leur fonds du RREGOP incluses.

ÇA, ON NE LE DIT PAS. On dit plutôt à ces «gras dur» d'ajouter leur REER à leur rente pour combler leurs besoins.

Engrangement des cotisations

Plutôt que d'être placées dans un fonds de retraite et de générer des rendements, les cotisations des actifs contribuant au RRE, au RRF et au RRCE ont été engrangées par le gouvernement qui s'est contenté de s'engager à verser les rentes de retraite à ces cotisants. Ces sommes ont été mises aux services des citoyens québécois pour la construction de routes, écoles, hôpitaux et autres.

Donc, la part des employés et celle du gouvernement n'ont pas été capitalisées.

ÇA, ON NE LE DIT PAS.

Ponctions dans les fonds de retraite

Sans avoir versé la moindre somme d'argent dans le fonds du RREGOP, le gouvernement s'est permis d'y piger 800 millions de dollars (800 000 000 \$) pour les départs volontaires à la

retraite en 1997, sans l'accord des retraités, ni indemnité de départ et sans leur accorder le moindre sou d'indexation de leur rente de retraite.

Cette ponction atteignait plus de 1,5 G\$ (1 515 346 800 \$) en 2010. Imaginons sa valeur 5 ans plus tard. Tout l'argent requis pour indexer pleinement les rentes des retraités de l'État serait disponible et les futurs retraités y trouveraient également leur compte.

ÇA, ON NE LE DIT PAS.

Cadeau empoisonné et usurpation des surplus

Par la loi 131 en juin 2000, le gouvernement a fait une autre ponction dans les surplus de la caisse des participants du RREGOP et autres régimes administrés par la CARRA en troquant une hausse de rémunération contre une baisse de cotisation.

« Vous aurez autant d'argent dans vos poches », disait-on aux actifs. On sait que le gouvernement baissait du même coup sa contribution qu'il inscrivait comme dette.

Les retraités qui avaient pourtant contribué à ces surplus n'ont rien eu, encore une fois. Mieux, on les a spoliés encore une fois.

Le fonds a ainsi été privé de milliards de dollars. En 2010, c'étaient 2 061 177 263 \$ qui manquaient. Quelle somme en 2015? Beaucoup plus que celle qui est requise pour payer l'indexation des rentes pour tous, retraités et futurs retraités.

ÇA, ON NE LE DIT PAS.

Réserve de 20 %

Tout gestionnaire, tout participant, tout citoyen reconnaît la nécessité d'une réserve pour assurer la pérennité d'un fonds de retraite. Généralement, 10 % est un chiffre avancé comme étant un coussin sécuritaire.

Pour le RREGOP, la réserve a été fixée à 20 % avant le versement de l'indexation. Et ce n'est que lorsque le montant total requis pour payer l'indexation sera accumulé qu'il y aura versement d'indexation.

La loi 15 sur les régimes de retraite du secteur municipal, adopté tout récemment, fixe la réserve à 10 %.

Il ne peut y avoir deux poids deux mesures. Il doit absolument y avoir correction lors des prochaines négociations.

ÇA, ON NE LE DIT PAS.

Intergénérationnalité

Les régimes de retraite sont sur la sellette parce que, dit-on, on veut préserver l'intergénérationnalité.

On enchâsse l'intergénérationnalité dans les régimes de retraite, comme si toutes les autres sphères de la vie en société n'existaient pas. Pourtant, les retraités contribuent à tous les services publics, pour ne nommer que l'éducation, les sports, les soins de santé aux enfants, les services de garde, les soins obstétricaux, etc.

De plus, leur rente n'est que du salaire différé. Un salaire, c'est un acquis par l'employé(e) et non un cadeau du gouvernement.

Ça, on ne le dit pas.

Rente moyenne des employé(e)s de l'État

Après tous ces tours de passe-passe, voici les sommes que reçoivent les retraités annuellement.

Selon l'évaluation actuarielle de la CARRA 2011 (*la dernière disponible*) la rente annuelle moyenne des retraités du RREGOP est de 16 647 \$. Qui dit moyenne, dit plus haut, mais aussi plus bas. Il importe de savoir que les 86 440 femmes de 65 ans et plus représentent 44 % de l'ensemble des 196 453 retraités du RREGOP et que leur rente moyenne n'est qu'environ 60 % de la moyenne totale.

Qui peut vivre décemment en 2015 avec + ou - 20 000 \$ et pour ces femmes, une rente annuelle moyenne de quelque 9 990 \$? [*] (*tirée de la dernière évaluation actuarielle 2011 de la CARRA* Tableau à droite...)

Ça, on ne le dit pas. On traite ces retraités de « **gras dur** » sans discernement.

Pourquoi le dire?

Parce que :

- les retraités ont largement contribué au progrès de la société québécoise;
- ils ont fait largement leur part pour l'assainissement des finances de l'État;
- ils font partie de la population québécoise qui se paie des services collectifs par leurs impôts et leurs taxes;
- ils fournissent leur contribution à la société par leur bénévolat qui souvent est essentiel.

Les retraités de l'État méritent mieux qu'un appauvrissement planifié.

TABLEAU 4

Statistiques sur les clientèles du régime au 31 décembre 2011

		Nombre	Âge moyen	Rente moyenne indexée ^(1, 2)			Total
				TAIR	TAIR - 3 %	50 % du TAIR	
Moins de 65 ans	Hommes	20 334	61,0	5 569 \$	15 511 \$	8 655 \$	29 735 \$
	Femmes	54 997	60,6	4 693 \$	12 762 \$	7 250 \$	24 704 \$
	Total	75 331	60,7	4 929 \$	13 504 \$	7 629 \$	26 062 \$
65 ans ou plus	Hommes	34 682	72,8	3 637 \$	7 521 \$	1 630 \$	12 788 \$
	Femmes	86 440	72,5	2 836 \$	6 033 \$	1 121 \$	9 990 \$
	Total	121 122	72,6	3 065 \$	6 459 \$	1 267 \$	10 791 \$
Total	Hommes	55 016	68,4	4 351 \$	10 474 \$	4 226 \$	19 052 \$
	Femmes	141 437	67,9	3 558 \$	8 649 \$	3 505 \$	15 711 \$
	Total	196 453	68,1	3 780 \$	9 160 \$	3 707 \$	16 647 \$

Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2011

11

Éditrice du journal :
Solange Caron



Correcteurs d'épreuves :
Aline Couillard, Rémi Beaulieu et Solange Caron

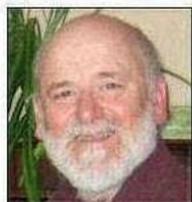


Montage et impression :
Fédération des associations de familles du Québec

Conseil d'administration 2014-2015



Marie-Thérèse Echelard
Secrétaire



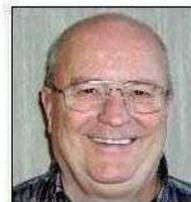
Viateur Sauvé
Premier vice-président



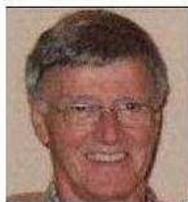
Aline Couillard
Présidente



Poste vacant
Deuxième vice-président



Jean-Guy Roy
Trésorier



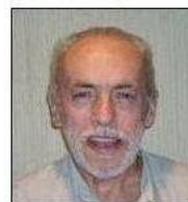
Yvon Amesse
Premier administrateur



Michel Gareau
Deuxième administrateur



Doria Ross
Troisième administrateur

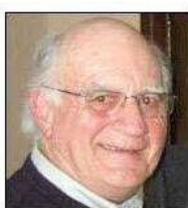


Maurice Goyette
Quatrième administrateur

Conseil d'administration élargi



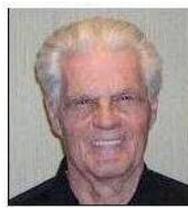
Rémi Beaulieu



Bernard Boyer



Solange Caron



Pierre Collin



Régis Echelard



Réal Jeannotte



Gaétan Morneau



Rosaire Quévillon

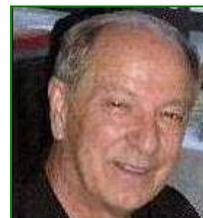
Attention ! Attention !

Si des retraité(e)s veulent que leur voix soit entendue, l'ADR est le canal sûr. Incitez-les à y adhérer. Plus les membres sont nombreux, plus la voix de l'ADR est forte. La Campagne du < un pour un > se poursuit encore : recrutez un membre et vous recevrez 10 \$ en guise d'appréciation. Il en coûte trois dollars par mois pour être membre de l'ADR, soit la modique somme de 36 \$ par an. Une aubaine pour être si bien défendu !

Les membres de l'ADR qui paient leur cotisation annuellement par chèque auront une **réduction de trois mois de leur cotisation, soit une épargne de 9 \$** s'ils s'inscrivent à la CARRA pour qu'elle effectue les prélèvements automatiques sur leur rente. Ceci dans le but de contrer les oublis de renouvellement et d'épargner sur les frais postaux.

Rappelons aussi que celles et ceux qui adhèrent à l'ADR peuvent choisir d'appartenir au secteur de leur choix, peu importe où ils résident au Québec. L'ADR travaille fort pour obtenir justice pour ses membres. Aidez-nous à vous aider.

LE RREGOP : Un fonds d'appauvrissement garanti?



Par Gaétan Morneau

En cotisant au RREGOP¹ un employé des secteurs public et parapublic est assuré de perdre son pouvoir d'achat lors de la prise de sa retraite. Cela veut dire un appauvrissement systématique, continu et progressif.

Tout comme beaucoup de retraités d'aujourd'hui l'ont été dans le passé, les employés actifs sont peu préoccupés par leur fonds de retraite. Ces derniers font aveuglément confiance à leurs chefs syndicaux. « On verra cela le moment voulu » se disent-ils.

Rappelons-nous que, lors de la création du RREGOP en 1973, les représentants syndicaux recommandaient aux cotisants du RRE² et du RRF³ d'adhérer massivement au RREGOP. La très grande majorité a endossé aveuglément cette recommandation, pourtant dans de nombreux cas ce transfert s'est avéré très négatif. Les avantages du RRE et du RRF étaient nettement supérieurs à ceux du RREGOP. La surprise a été de taille à la prise de la retraite, mais il était hélas trop tard.

L'employé cotisant aujourd'hui à son fonds de retraite paie pour sa retraite de demain, tout comme le retraité actuel a cotisé dans le passé pour sa retraite d'aujourd'hui. Ces cotisations sont communément appelées **salaire différé**. Il est donc faux de prétendre que les employés actifs payent les rentes de retraite des retraités d'aujourd'hui.

Constitution d'un fonds de retraite

Selon la firme Russell Investments⁴ un fonds de retraite est constitué de la façon suivante:

- **10 %** proviennent des cotisations versées au fonds de retraite durant la période **précédant** la retraite,
- **30 %** proviennent des rendements et de la plus-value du fonds **avant** la retraite.

- **60 %** proviennent des rendements et de la plus-value du fonds **durant** la retraite.

Le point de départ: les cotisations

Tout comme dans un REER les cotisations sont le point de départ pour s'assurer une retraite convenable. Encore faut-il cotiser régulièrement et pleinement ! C'est essentiel.

Depuis l'an 2000, on constate que de négociations en négociations des baisses de cotisation sont troquées contre des (prétendues) augmentations de salaire. Comment peut-on anticiper des rendements et une plus-value si on ne cotise pas selon les constats tels qu'énoncés par la firme Russell. Les représentants syndicaux espèrent-ils ainsi que les actifs de demain paieront effectivement les rentes de retraite des non-cotisants d'aujourd'hui?

Cette vision à court terme des représentants du front commun dans les présentes négociations pourrait-elle être qualifiée «**d'art de se tirer dans le pied**»?

Qu'on se le dise, le RREGOP dans sa forme actuelle, conduit inévitablement à:

- une perte du pouvoir d'achat des retraités actuels et futurs,
- un appauvrissement continu et systématique des cotisants d'aujourd'hui lors de leur prise de retraite,
- un appauvrissement garanti et progressif.

La réalité c'est cela.

Gaétan Morneau, retraité

¹ RREGOP : Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

² RRE: Régime de retraite des enseignants

³ RRF Régime de retraite des fonctionnaires

⁴ Russell Investments: Cette société d'investissement propose ses services à une clientèle de particuliers, d'institutionnels et de conseillers dans plus de 40 pays. Elle est spécialisée, notamment dans les plans de retraite, la gestion d'actifs pour institutionnels.



Par Solange Caron

La pauvreté a un sexe

Madame Françoise David nous rappelait dernièrement que les femmes constituent 75 % des employées de la fonction publique. Ce pourcentage était sûrement aussi élevé (ou plus élevé) chez les enseignant(e)s issu(e)s de la Révolution tranquille qui ont pris leur retraite vers 1997, mais avant les années 2000.

Il faut reconnaître que, dans l'enseignement, les salaires étaient identiques chez les deux sexes pour une même tâche d'enseignement. Malgré ce fait, les femmes retraitées sont encore dans un état de précarité qui va de mal en pis. Nombreuses sont-elles à avoir délaissé l'enseignement pendant plusieurs années pour élever des enfants à l'époque où les congés de maternité n'existaient pas; ces femmes n'ont pas pu accumuler les 35 années de travail dans l'enseignement comme le requièrent les normes des conventions collectives pour se constituer une rente de 70 % de leur salaire.

Aujourd'hui, elles se retrouvent à vivre avec des rentes forcément diminuées en raison de la désindexation de leur rente de retraite un problème qui perdure maintenant depuis 33 ans [1]. Est-ce normal de détenir un baccalauréat, une maîtrise et d'être obligée de demander, dans ses impôts, un crédit pour solidarité à Québec et le supplément de revenu garanti à Ottawa ? Est-ce normal de devoir choisir quels médicaments on se paiera ? Ces femmes sont isolées dans la société parce qu'elles ne peuvent pas payer le coût des activités. Faut-il de nouveau rappeler que les 221 097 retraité(e)s du RREGOP ont touché une rente annuelle moyenne de 19 097 en 2013. La très grande majorité de ces retraité(e)s sont des femmes [2].

Depuis les années 2000, on disait que le suicide chez

les personnes âgées, 50 et plus, était plus élevé que chez les ados. Le gouvernement de M. Charest a accordé une subvention à l'AQRP, une association de retraité(e)s pour qu'elle essaie de contrer le taux de suicide chez les baby-boomers [3].

Voilà que ces jours-ci, le bal est reparti, dit-on. Ces femmes ne sont pas dépressives ou mentalement atteintes comme le gouvernement voudrait bien nous le faire croire : elles en ont tout simplement ras-le-bol de devoir budgéter et d'affronter les hausses incessantes de l'inflation et elles peinent à joindre les deux bouts. Quand leur santé commence à déperir, elles savent d'emblée qu'elles ne pourront pas se payer les médicaments non couverts par la Régie de l'assurance maladie. A-t-on une idée du stress que cette insécurité provoque chez ces femmes âgées ? Autant être courageuse une bonne fois pour toutes que de mourir à petit feu pendant des années.

Oui, la pauvreté a un sexe et quoiqu'on dise cette situation ne gêne personne, malheureusement. Pauvres, et rarement riches, ces femmes sont des aidantes naturelles, de bonnes gardiennes pour les petits-enfants, des aides précieuses pour apporter de l'aide aux devoirs et leçons et elles font beaucoup de bénévolat ... Elles apportent encore une généreuse contribution à la société et, heureusement qu'elles sont là pour colmater les brèches dans les programmes sociaux.

Oui, la pauvreté a un sexe et il est FÉMININ.

Solange Caron
Retraitée

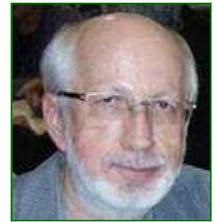
[1] Décret de 1982 (IPC-3%)

[2] Rapport annuel 2013 de la CARRA pages 75 et 76

[3] Projet en prévention du suicide chez les personnes âgées de 55 à 64 ans

Question : Pourquoi les députés du Parti Québécois sont-ils gênés lors de rencontres avec des retraités des secteurs publics?

Voici un début de réponse dans des extraits d'un texte transmis au député de la circonscription de Sanguinet, Monsieur Alain Therrien, le 25 février 2015, dont je n'ai reçu qu'un accusé de réception poli à ce jour.



Par Rémi Beaulieu

Bonjour Monsieur Therrien,

Je suis retraité de la fonction publique du Québec. Je suis membre de l'ADR (Association Démocratique des Retraités). Des représentants de notre association vous ont rencontré récemment et j'ai eu l'occasion de lire un résumé de cette rencontre.

Je ne comprends pas les raisons pour lesquelles les députés du Parti Québécois comme vous sont aussi tièdes et mal à l'aise lorsqu'il est question du rétablissement de la pleine indexation de nos rentes de retraite. Selon mes calculs, j'en suis rendu à une perte de revenu de plus de 50 000 \$ malgré le fait que le coût de la vie augmente sans cesse ainsi que le coût des services gouvernementaux.

Monsieur le député,

j'ai envie de vous faire part de ma perception et de mon hypothèse au sujet de votre tiédeur et vos malaises sur la question de l'indexation de nos rentes de retraite :

— En 1982, le gouvernement du Parti Québécois a coupé l'indexation sous de fausses prémisses en se basant sur le taux de l'inflation, 12,30 %. Mais ce même gouvernement avait oublié de dire que les rendements obtenus par la Caisse de dépôt pour les régimes de retraite, 28,1 %, étaient de beaucoup supérieurs à l'inflation. Ainsi, selon ma compréhension, ce gouvernement du Parti Québécois aurait menti effrontément aux futurs retraités du temps, ce qu'il n'a jamais voulu admettre publiquement.

— Comme si ce n'était pas assez, **le 22 mars 1997**, le gouvernement du Parti Québécois **vote la loi 104** pour autoriser une ponction de 800 millions \$ afin de financer la réduction de ses effectifs de 6 %. C'était une autre magouille digne d'une Commission Charbonneau... Mais il n'y a jamais eu de remboursement et personne n'est allé en prison.

— **En juin 2000**, le Gouvernement, du Parti Québécois encore une autre fois, sanctionne **la loi 131**

par laquelle il réduit sa quote-part au RREGOP en même temps que celles des participants actifs en abaissant la cotisation de 7,95 % à 5,35 %. Le gouvernement prive ainsi le fonds de 3,22 milliards de dollars. Il oublie les retraités, siphonne leurs investissements, et fait durer leur appauvrissement. De toute façon, selon les rapports annuels de la CARRA, le gouvernement employeur n'aurait jamais versé sa quote-part dans le RREGOP, mais l'aurait toujours inscrite comme dette.

Essayez d'imaginer à quel niveau serait rendu ce régime de retraite s'il avait été bien géré moralement sans les ponctions et les tours de passe-passe exécutés par des dirigeants de votre parti dans nos fonds de retraite. Nous aurions la pleine indexation de nos rentes et le fonds serait très bien capitalisé.

N'est-ce pas déjà assez pour être gêné et avoir honte des actions de votre Parti Québécois?

Si chacune des décisions prises fut légale, elle n'en était pas moins tout à fait immorale.

— De 2011 à 2013 environ, pour des raisons inconnues, le groupe Québécois nous traite de gras dur avec « des grosses pensions » payées par les pauvres travailleurs du secteur privé. Cette campagne de dénigrement ressemble étrangement à la campagne du gouvernement du Parti Québécois en 1981-1982 pour monter l'opinion publique contre les employés de l'État.

Le plus étonnant, c'est que Québécois avait déjà reçu un financement important de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), donc de l'argent provenant surtout des fonds de retraite des employés et des retraités du gouvernement du Québec !

— Enfin, en 2008, près de 40 milliards \$ disparaissent mystérieusement des coffres des régimes de retraite à la CDPQ. Le premier ministre du temps, Monsieur Charest, s'est opposé bec et ongles contre toutes formes de vérification externe ou d'enquête publique sur ces pertes et leurs causes. Et très curieusement, lorsque votre Parti Québécois a pris le pouvoir après les

Suite en page 7...

DERNIÈRE HEURE

Retraités, réjouissez-vous !

Monsieur Régys Caron a publié mercredi 29 avril 2015, dans le Journal de Montréal le fait suivant :

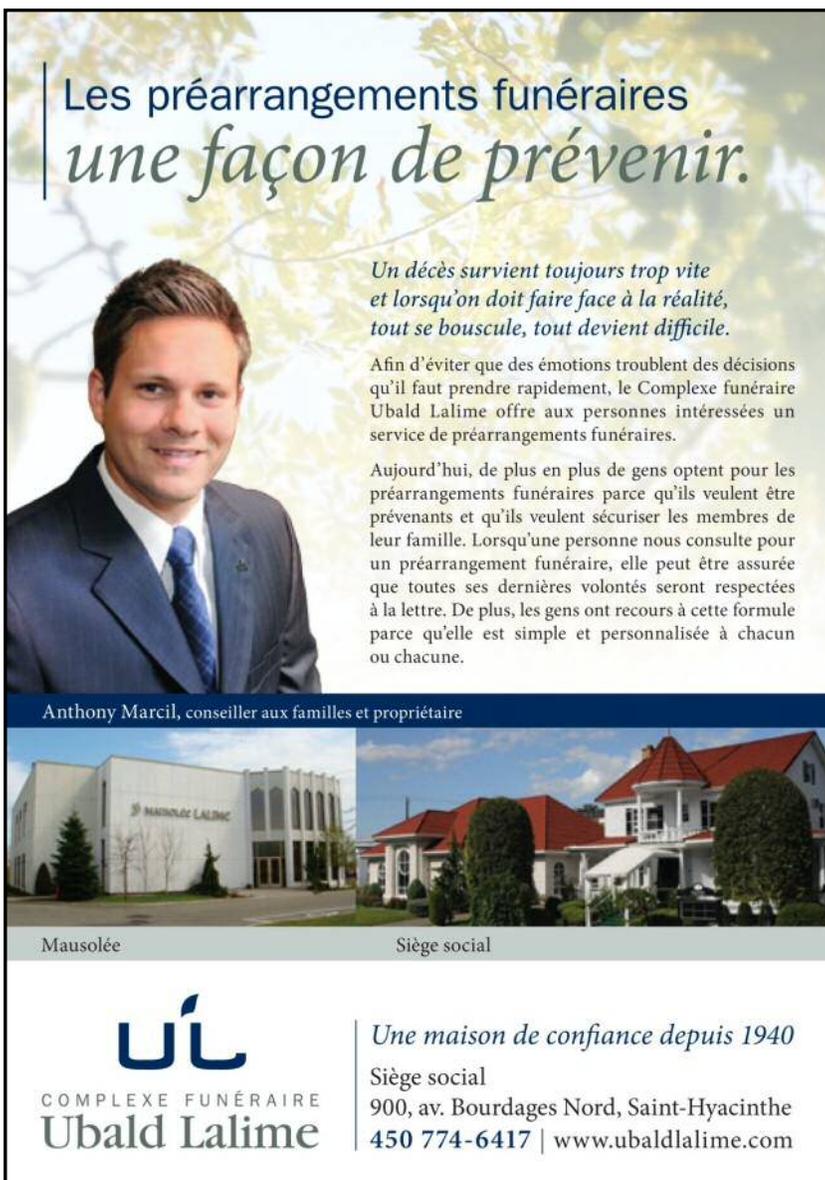
«*La santé financière du régime de retraite des employés de l'État s'est améliorée depuis trois ans pour frôler la pleine capitalisation, révèle la dernière mise à jour actuarielle dévoilée par la CARRA.*»

Bonne nouvelle quand on sait que la loi 15, adoptée récemment et portant sur la restructuration des régimes de retraite municipaux, accorde : « *une priorité au rétablissement de l'indexation de la rente de ces retraités lorsque la situation financière du régime le permet.*»

Il a été dit qu'un régime de retraite est en bonne santé financière lorsqu'il est capitalisé à 85 %. Avec son taux de capitalisation de 98,4 % au 31 décembre 2014, le RREGOP a une santé florissante.

S'il est cohérent, le gouvernement Couillard rétablira l'indexation des rentes des retraités de l'État. Deux poids deux mesures, ça ne doit pas faire partie des valeurs libérales.

Aline Couillard
Retraitée de l'État



Les préarrangements funéraires
une façon de prévenir.

Un décès survient toujours trop vite et lorsqu'on doit faire face à la réalité, tout se bouscule, tout devient difficile.

Afin d'éviter que des émotions troublent des décisions qu'il faut prendre rapidement, le Complexe funéraire Ubald Lalime offre aux personnes intéressées un service de préarrangements funéraires.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens optent pour les préarrangements funéraires parce qu'ils veulent être prévenants et qu'ils veulent sécuriser les membres de leur famille. Lorsqu'une personne nous consulte pour un préarrangement funéraire, elle peut être assurée que toutes ses dernières volontés seront respectées à la lettre. De plus, les gens ont recours à cette formule parce qu'elle est simple et personnalisée à chacun ou chacune.

Anthony Marcil, conseiller aux familles et propriétaire

Mausolée Siège social

UL
COMPLEXE FUNÉRAIRE
Ubald Lalime

Une maison de confiance depuis 1940
Siège social
900, av. Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe
450 774-6417 | www.ubaldlalime.com

Suite de la page 6...

Libéraux, malgré des demandes répétées de retraités et de leurs associations, jamais la première ministre, Madame Marois, n'a levé le petit doigt pour autoriser une enquête publique sur ces énormes pertes. Pourquoi ? Ce ne sont pas des peanuts tout de même!

Comme je l'ai déjà mentionné, vous avez très certainement beaucoup de raisons pour être tiède et très gêné devant les retraités de l'État.

Enfin, je crois qu'il faudrait une autre commission Charbonneau sur la gestion et les mougouilles dans les régimes de retraite publics depuis 1973 environ.

Voilà un résumé de ma compréhension de votre gêne et de vos malaises face à des revendications très légitimes des retraité(e)s de l'État pour une réparation de l'injustice créée par votre Parti Québécois en 1982 envers les retraité(e)s de l'État. Cette réparation doit se faire avant notre disparition du monde des vivants...

Mes salutations, Monsieur le Député de l'opposition, en espérant que vous prendrez bonne note de mes propos et que vous agirez en conséquence.

Rémi Beaulieu
Retraité depuis 1996.

La vérité du RREGOP en chiffre

La santé du RREGOP

Selon le bulletin de la retraite publié sous l'égide de l'observatoire de la retraite et concernant, pour reprendre la désignation qui est utilisée, le navire amiral, des régimes du secteur public, autrement dit le RREGOP, avait, fin 2013, un taux de capitalisation évalué à 95,8 %.

Ce régime est en santé. En plus, les très bons rendements obtenus en 2014 laissent prévoir que la mise à jour de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 indiquera probablement un taux de capitalisation tout près du 100 %.

La situation des retraités

Par contre, je vous présente la situation des retraités dont la rente est désindexée depuis le 1er juillet 1982, situation qui n'a jamais été corrigée. Nous la retrouvons quand on se donne la peine de lire l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2011, publiée par la CARRA le 21 octobre 2013.

Les coûts de l'indexation

Dans l'édition du journal Le Démocrate, en mai 2014, je vous entretenais, à la suite de la lecture de l'évaluation actuarielle du RREGOP du 31 décembre 2011, des coûts de la pleine indexation des rentes si elle avait été accordée pour 2012.

Ce coût de 60,5 M\$ représentait, pour la caisse des participants (fonds 301 de la Caisse de dépôt et placement du Québec), un très maigre 0,002 % sur les 12,3 G\$ des revenus de placements de 2011. Autant dire presque rien.

La situation des femmes retraitées

Il y a aujourd'hui un autre aspect que l'on obtient en regardant les chiffres de cette évaluation et qui m'a fortement interpellé. J'aimerais vous le souligner en cette période où les retraité(e)s de la fonction publique se font traiter de « gras dur » où on met l'accent sur la chance qu'ils ont d'avoir une rente de retraite.

Cet aspect, c'est le traitement accordé aux femmes retraitées du RREGOP:

Tout d'abord un premier chiffre. En 2011, sur les 196 453 retraités **141 437** étaient des femmes soit 72%.



Par Régis Échelard

Un autre chiffre, toujours en 2011, sur les 141 437 femmes, 86 440 avaient plus de 64 ans, soit 62% des femmes retraitées et 42 % de l'ensemble des hommes un très maigre 0,002 % et femmes confondus du RREGOP.

Ces femmes de plus de 64 ans avaient une rente moyenne de: **9 990 \$**

Et on parle ici de rente moyenne, pas de rente médiane.

La rente des femmes de plus de 64 ans représente quant à elle 60 % de la rente moyenne des retraités du RREGOP qui était au 31 décembre 2011 de 16 647 \$.

En gardant cette moyenne, on peut, avec une marge d'erreur minime, extrapoler pour l'année 2013 où la rente moyenne globale du RREGOP était de 19 027 \$, la rente moyenne des femmes ne serait que d'environ 11 500 \$.

Selon les données de la dernière évaluation actuarielle, la pleine augmentation si elle avait été accordée pour 2012 aurait augmenté la rente annuelle des femmes de 414 \$ ce qui aurait donné une rente moyenne mirobolante de 10 404 \$.

En conclusion

On aurait encore été loin des « GRAS DUR » dont nous qualifient la presse et tous les éditorialistes à la solde des grandes entreprises de presse ou de la finance.

Régis Échelard

Référence: la source de tous les chiffres concernant les rentes moyennes et les nombres de retraitées, hommes et femmes, sont tirés des publications de la CARRA : soit l'évaluation actuarielle RREGOP au 31 décembre 2011 et du rapport annuel de la CARRA 2013.

La désindexation

Lettre à l'intention des participants aux régimes de retraite du gouvernement du Québec.

J'écris une lettre aux participants actifs aux régimes de retraite des employés du gouvernement du Québec, afin qu'ils ne soient pas à leur tour victimes d'un appauvrissement systématique.

À vous, retraité(e)s, je vous demande de transmettre cette mise en garde à tous les employés actifs de l'État québécois qu'il vous est possible de rejoindre.

Quant à nous, retraité(e)s de l'État, nous continuerons de réclamer la pleine indexation de notre rente de retraite, car elle est pleinement justifiée.

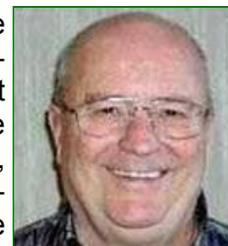
Je prends la peine de vous écrire pour vous mettre en garde sur votre avenir en tant que futur retraité des fonctions publique et parapublique québécoises.

Si je me remémore mes années actives, je me souciais peu de l'avenir de mon régime de retraite. Mon syndicat était peu loquace sur le sujet, si ce n'était que pour nous informer des contributions que nous devons payer par déduction à la source.

En 1997, lorsque le gouvernement a voulu équilibrer son budget, il a procédé à la mise à la retraite d'un bon nombre d'employés dans tous les secteurs d'activités pour épargner sur la masse salariale. 800 millions de dollars de ces primes allouées aux bénéficiaires du programme de mise à la retraite ont été pris à même le RREGOP, arguant que le fonds du RREGOP était suffisamment capitalisé pour absorber cette sortie d'argent. Notez que les rentes des retraités étaient déjà désindexées depuis 15 ans. Or, sachez qu'il en sera de même pour vous lorsque vous atteindrez l'âge de la retraite.

En 2000, une entente a été conclue avec les syndicats pour améliorer le salaire net de chacun des employé(e)s, on a imaginé réduire les contributions aux régimes de retraite de 7,95 % à 5,35 %. Pour s'éviter de payer une augmentation de salaire à ses employés, le gouvernement a donc financé l'entente salariale avec les syndicats de la fonction publique à même nos fonds de retraite. Brillant stratagème, les syndicats n'y ont vu que du feu (ou il y a eu complaisance, peut-être?). Ce manque à gagner du RREGOP a certainement eu un effet négatif sur sa capitalisation. Pouvons-nous faire confiance à nos dirigeants pour gérer nos régimes de retraite ?

Malgré une capitalisation à 96% de leurs fonds de retraite, les ex-syndiqués que nous sommes n'ont toujours pas d'indexation. Ils ne sont plus membres des syndicats, ils doivent donc se défendre eux-mêmes et les syndicats sont d'une indifférence notoire à leur cause.



Par Jean-Guy Roy

Il serait temps que les employés actifs qui sont syndiqués demandent des comptes à leurs syndicats sur leur futur statut de retraités. Les syndicats ne jouent pas leur rôle de chien de garde des intérêts de leurs membres en cette matière. Les membres syndiqués sont voués à un appauvrissement continu une fois rendus à la retraite. Cette situation est des plus préoccupantes.

La moyenne des rentes de retraite du RREGOP est de 19 027\$ (Rapport annuel de gestion de la CARRA 2013. P.75)

Les pertes de revenu des retraités du RREGOP se chiffrent en milliers et en dizaines de milliers de dollars.

Nous, les retraités, ne pouvons plus influencer les actions des syndicats. Vous, les travailleurs actifs, le pouvez en faisant appel à leur sens commun en réclamant de leur part des actions concrètes pour protéger les revenus des retraité(e)s. Votre futur bien-être en dépend et aussi le nôtre.

Nous, retraités de l'ADR, travaillons d'arrache-pied pour obtenir justice dans ce dossier. Nous tentons par tous les moyens de faire entendre raison aux différents politiciens que nous rencontrons, mais si on profite d'une écoute active chez les décideurs, les résultats se font attendre; on nous reproche toujours un mauvais « timing » pour nos revendications. Nous travaillons pour nous et pour vous, les actifs, afin d'améliorer votre future retraite.

Aidez- nous à vous aider, ce sera salubre pour vous, dans un avenir plus ou moins rapproché.

Syndicalement vôtre,
Jean-Guy Roy, retraité appauvri
Trésorier de l'ADR

Jouer à l'autruche

Par Jean-Guy Boucher

Vous savez que je n'hésite pas à mettre ma plume au service de l'ADR parce que cette association de retraité(e)s est de loin celle qui défend, bec et ongles, la cause de la pleine indexation. La raison en est fort simple : l'argent est le nerf de la guerre. J'y consens aussi volontiers parce que vous êtes plus convaincus que quiconque des difficultés financières de bon nombre de retraité(e)s et vous en valez la peine. Voilà pourquoi je ne m'acharnerai pas à vous convaincre, mais plutôt à vous inspirer et j'adore ça.

Pour la majorité d'entre nous, 1982 a sonné le glas sur beaucoup de nos ambitions les plus légitimes de retraité(e)s d'aujourd'hui en les restreignant considérablement. Nous parlons tous de nos pertes en oubliant un facteur important : la famille. Les coupures momentanées ont aussi affecté le conjoint ou la conjointe, de même que les enfants par ricochet. Le mal est beaucoup plus profond que l'on veuille bien nous le faire croire et la plaie, toujours pas cicatrisée. Comme un malheur ne vient jamais seul, nous avons été la cible d'attaques vicieuses de la part de certains quotidiens faisant preuve d'irresponsabilité en répandant dans le public des opinions tendancieuses, voire même mensongères, et ce, plus de vingt-neuf ans après les faits. Si vous croyez que la bataille est terminée, ravisez-vous, elle fait toujours rage. Les retraités, que nous sommes, avons beaucoup perdu et il en sera de même pour les actifs d'aujourd'hui.

Donnez-vous la peine d'observer et vous aurez tôt fait de constater que les membres de notre Conseil d'administration n'hésitent pas à investir temps et argent pour convaincre les décideurs que des mesures correctrices et urgentes s'imposent. Malgré tout, ils éprouvent d'énormes difficultés à rencontrer les actifs oeuvrant dans le domaine de l'enseignement et de la santé pour ne nommer que les deux groupes les plus imposants. Tout en ne négligeant pas les objectifs du CA, nous, les gens de la base, devons orienter différemment nos efforts pour plus d'efficacité. Nous connaissons tous dans nos familles des proches parents travaillant dans les secteurs public et parapublic; c'est à eux que nous devons nous adresser en premier pour les sensibiliser à notre cause et, par ricochet, la leur dans quelques années. Efforcez-vous de leur présenter un bon aperçu de votre vécu de retraité(e)s vivant des prestations d'une rente non indexée et les causes comme les conséquences de ce piètre état de choses.

J'ai moi-même des cousins et des cousines travaillant dans les secteurs de la santé et de l'éducation et c'est exactement ce que je viens de faire avec eux, surtout à l'approche des négociations. Je n'ai pas raté l'occasion de leur rappeler que le gouvernement m'a dérobé plus de 42 900\$ en treize ans et demi de retraite à cause du décret de 1982 (loi 68). Je leur rappelle que leur syndicat ne fait rien pour améliorer les conditions de leur fonds de retraite et que le gouvernement se prépare à sabrer dedans. Je n'oublie pas de leur signifier que les actifs qui prendront leur retraite en 2017 n'auront que la moitié de leur rente indexée à la moitié du coût de la vie; ils devront vivre dans les pires conditions de retraité(e)s en plus des autres pénalités qui pourront s'abattre sur eux. Je les exhorte à riposter énergiquement lorsqu'on leur dit qu'ils sont chanceux parce qu'ils ont la sécurité d'emploi et un fonds de retraite surtout lorsque l'on sait que plus de la moitié du personnel est à statut précaire et que le gouvernement n'a jamais investi sa part dans leur fonds de retraite alors qu'il s'était engagé à le faire par écrit en 1982.

Un ami m'a fait parvenir dernièrement un bijou de vidéo. Elle présente le spectacle d'un humoriste français d'origine africaine, intitulé « *La sagesse africaine* ». Voici un extrait du message que cet humoriste a gravé profondément dans ma mémoire le plus simplement du monde. « *Dieu a créé les sages, les humains et les cons. Il a pris les sages qu'il a mis parmi les humains et parmi les cons, puis il a pris les humains qu'il a mis parmi les sages et parmi les cons. Il a enfin pris les cons qu'il a mis parmi les sages et parmi les humains. Et c'est lorsque les cons se retrouvent parmi les cons et qu'il leur revient la tâche de décider que c'est la catastrophe!* » Un peu cru, je l'avoue; mais combien pertinent ! Pouvons-nous prendre le risque de laisser les cons influencer le gouvernement sans mot dire? Sachant que le silence n'est ni plus ni moins qu'une forme d'acceptation ; notre voie est toute tracée.

Au risque de me répéter, souvenez-vous que les gens que vous avez vaincus ne sont pas forcément convaincus. Par contre, ceux que vous avez convaincus vous sont acquis et adhèrent volontiers à votre cause, notre cause, devrais-je dire. Imaginez maintenant que chacun d'entre nous s'y mette de son côté; nous venons de multiplier nos forces des centaines de fois. Ne croyez-vous pas qu'il vaille la peine d'y penser et de s'impliquer à fond? Je m'arrête, le message étant on ne peut plus clair. À vous maintenant de répandre la bonne nouvelle.

M. Jean-Guy Boucher
Membre : # 1026

NOUVELLES DES SECTEURS

SECTEUR ADR-LLL

Depuis le début de l'année 2015, l'ADR-LLL a tenu deux réunions qui ont donné lieu à des décisions intéressantes. Premièrement, l'ensemble des membres du Conseil a voté une résolution à l'effet que tout point discuté et conduisant à une décision fasse l'objet d'une proposition formelle soumise au vote de ses membres présents. Cette résolution permet de formaliser les décisions de notre Conseil et les soumettre à l'ADR au besoin.

D'autre part, quelques propositions ont été soumises à l'ADR provenant de l'ADR-LLL et qui sont les suivantes : texte d'appui à l'ADR concernant le projet d'investissements de la Caisse de dépôt et de placement dans les infrastructures routières du Québec. L'idée d'impliquer M. Jacques Parizeau dans le dossier de l'indexation avec une stratégie à définir et puis permettre aux membres de l'ADR de soumettre un ou des textes d'opinion avec l'aide des outils de communication utilisés par notre organisme : blog de l'ADR, Facebook, Twitter, journaux locaux, etc. Également, l'ADR-LLL a pris l'initiative d'envoyer une lettre à tous ses membres afin d'obtenir leur aide pour le recrutement de nouveaux membres. En terminant, j'en profite pour remercier tous les membres du Conseil de l'ADR-LLL pour leur implication.



**Par Pierre Collin
Président
ADR-LLL**

L'ADR rencontre des élus à l'Assemblée nationale

L'indexation des rentes de retraite des retraités de l'État est un dossier politique. Seul un changement au niveau législatif permettra à ces retraités de voir s'arrêter la dégradation de leur pouvoir d'achat.



**Par Aline Couillard
Présidente de l'ADR**

C'est dans cette optique que des représentants de l'ADR rencontrent des députés et des ministres afin de les sensibiliser à la voix des retraité(e)s qui vivent dans l'angoisse perpétuelle de ne pas savoir ce que demain leur réserve.

Des membres ont rendu visite au député de leur circonscription dont l'accueil et l'écoute ont nourri l'espoir de voir ce problème réglé.

Une délégation de l'ADR a visité Monsieur Alain Therrien, porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite. Les échanges ont été francs et à la demande de Monsieur Therrien, nous devons garder un lien avec lui.

Plus récemment, Messieurs les Ministres Paradis et Coiteux ont accueilli aimablement, chacun à leur tour, des membres du CA de l'ADR.



De gauche à droite : Régis Échelard, Michel Gareau, Marie-Thérèse Échelard, Aline Couillard, Gaétan Morneau, le ministre Martin Coiteux et Rosaire Quévillon.

Monsieur Paradis reconnaît l'ampleur du problème de la désindexation et il sait que les inconvénients ont déjà trop duré.

Monsieur Coiteux, président du Conseil du trésor, décideur en cette matière, a eu quant à lui une écoute vraiment active et il s'est dit prêt à prendre notre demande ainsi que nos pistes de solution en considération.

À l'ADR, nous sommes satisfaits des rencontres des élus à l'Assemblée nationale, mais une suite concrète est vivement attendue pour jeter un baume sur les plaies causées par la désindexation des rentes de retraite de nos membres et de tous les retraités de l'État. Nous croyons fermement que le temps est venu d'obtenir rapidement des résultats concrets.



De gauche à droite : Jean-Guy Roy, Gaétan Morneau, Aline Couillard, Pierre Paradis et Maurice Goyette.

Association démocratique des retraités

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____

Courriel _____

Emploi antérieur à la retraite _____

Régime de retraite: RREGOP RRE RRFAutre Préciser _____

J'autorise la CARRA à effectuer mensuellement une retenue à la source de 3,00 \$. Je peux révoquer cette autorisation dans les 30 jours suivant un avis écrit à l'ADR.

NAS (Exigence de la CARRA) _____

Signature _____

Date _____

année mois jour

Ou, je paie annuellement 36,00 \$

Comptant Chèque

Signature _____

Date _____

année mois jour

Indiquer, s'il y a lieu,

Recruté par : _____ Date : _____

Si vous ne voulez pas être sollicité(e) par des organismes avec qui l'ADR a des ententes de bénéfices pour les membres, cochez ici :

RETOURNER CE FORMULAIRE À :

Association démocratique des retraités (ADR)
104-845 Rodier, St-Jean-sur-Richelieu QC J3A 1T3

LE DÉMOCRATE à la retraite

Journal de l'Association démocratique des retraités

3960, boul. Laurier Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3V1

www.adr-quebec.org

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :

Fédération des familles souches du Québec

C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy

Québec (QC) G1V 4C6

IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE

AUX GROUPES • OFFRE EXCLUSIVE AUX GROUPES • OFFRE EXCL

CHOISISSEZ LA BONNE PLACE POUR ASSURER VOTRE AUTO ET VOTRE HABITATION

L'Association démocratique des retraités
a négocié un programme de groupe
pour assurer vos biens.



Programme
Kilo^{MC}

Nouveau et exclusif

Votre assurance auto
ajustée à votre kilométrage
ProgrammeKilo.com

PRIVILÈGES EXCLUSIFS AUX GROUPES

- **Économie additionnelle**
sur chacun de vos contrats d'assurance
- **Plan d'assistance Bien protégé**
Assistances routière*, habitation, santé, juridique et vol d'identité
- **Garanties supplémentaires de L'Auto Extra***

*Programme Kilo, marque de commerce de SSQ, Société d'assurance-vie inc. utilisée sous licence.
* Certaines conditions et limitations s'appliquent.



Demandez une soumission d'assurance

1 866 SSQAUTO
7 7 7 2 8 8 5

SSQauto.com/groupe

SSQauto
Les valeurs à la bonne place

Si vous changez d'adresse postale
ou électronique,
S.V.P., veuillez nous en aviser.

Jean-Guy Roy
104-845 Rodier
St-Jean-sur-Richelieu QC J3A 1T3
rjeanguy@hotmail.com